

AUGMENTATION DES INFECTIONS INVASIVES À STREPTOCOQUE DU GROUPE A (SGA)

Aux microbiologistes-infectiologues, urgentologues et pédiatres
Aux médecins et IPSPL des milieux ambulatoires

Situation préoccupante : Le nombre d'infections invasives à SGA demeure élevé en Montérégie. Par ailleurs, l'investigation se poursuit chez les personnes utilisatrices de drogues et en situation d'itinérance à St-Jean-sur-Richelieu.

RECOMMANDATIONS

DÉTECTER LES CAS D'INFECTION INVASIVES ET NON-INVASIVES À STREPTOCOQUE DU GROUPE A

En présence de manifestations cliniques compatibles avec une infection à SGA non-invasive (ex. : pharyngite, amygdalite, plaie avec écoulement, impétigo, scarlatine, ecthyma) ou invasive (ex. : fièvre, frissons, atteinte de l'état général, infection des tissus mous, pneumonie, méningite, syndrome du choc toxique, arthrite septique) :

- Offrir rapidement les soins appropriés dont la prescription d'un antibiotique ;
- Déclarer rapidement tout cas d'infection invasive à SGA à la DSPu de la Montérégie (coordonnées plus bas).

PROCÉDER AUX PRÉLÈVEMENTS ET AUX ANALYSES DE LABORATOIRE APPROPRIÉS

- Faire les prélèvements pour détecter le SGA par test rapide (pharyngite) et/ou par culture (cas invasifs ou non-invasifs).
- Consulter le [guide de l'INESSS sur la pharyngite et l'amygdalite](#).

METTRE EN PLACE LES MESURES DE PRÉVENTION ET DE CONTRÔLE DES INFECTIONS

- Appliquer les pratiques de base et les précautions additionnelles recommandées selon l'état du patient;
- Donner les consignes pour réduire le risque de transmission:
 - S'isoler à domicile jusqu'à 24 heures après le début du traitement antibiotique;
 - Couvrir les lésions cutanées liées au SGA (ex. impétigo).
- Promouvoir la vaccination contre la grippe, la COVID-19 et la varicelle tel que recommandé par le Protocole d'immunisation du Québec. Pour la saison automne-hiver 2023-2024, la vaccination contre la grippe et contre la COVID-19 sera offerte gratuitement au Québec pour toute personne âgée de 6 mois et plus qui désire la recevoir.

SITUATION ÉPIDÉMIOLOGIQUE

Une recrudescence des infections SGA a été observée en Montérégie comme ailleurs dans la province, au Canada et dans d'autres pays à l'automne dernier. Le relâchement des mesures sanitaires accompagné d'une résurgence des infections respiratoires virales ont été nommés comme des facteurs pouvant expliquer le phénomène puisqu'une infection avec un virus respiratoire peut prédisposer à une infection par le SGA. Bien que la situation se soit améliorée, la circulation du SGA demeure plus élevée qu'à l'habitude en Montérégie dans tous les groupes d'âge.

RESSOURCES

MSSS : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-000502/>

INESSS : <https://www.inesss.qc.ca/fileadmin/doc/CDM/UsageOptimal/Guides-seriel/Guide-PharyngiteAmygdalite.pdf>

POUR DÉCLARER UN CAS À LA DIRECTION DE SANTÉ PUBLIQUE

Par télécopieur : Transmettre le formulaire de déclaration AS-770 au 450-928-3023.

S'il s'agit d'une urgence, par téléphone : 1-800-265-6213.

Ces numéros sont réservés aux professionnels de la santé et ne doivent pas être divulgués au public.

Adapté de DSPu Montréal, décembre 2022 : https://santemontreal.qc.ca/fileadmin/fichiers/professionnels/DRSP/appe-l-vigilance/2022/AAV_hausse_iSGA_enfants_2022-12-16_1_.pdf